

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 12 décembre 2013, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Vincent MOTTIER**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 4^{ème} et dernière séance du Conseil communal de 2013. Puis il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Jean-Claude BONELLI, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER (2^{ème} appel), Joao CARDOSO, Jean-Blaise CLAPASSON, Dejan DOLENAC, Mary-Line FASOLETTI, Maurice FELLI, Luc FESSELET, Brock FIEDLER, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, André HEFTI, Blaise HEFTI, Eliane HUBERT, Eve KNECHT, Sébastien LIETTA, Silvano MELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Annelise NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Serge PFISTER, Philippe TISSOT-DAGUETTE, René VAUDROZ et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Théophile CUCHE, Patrick DE SEPIBUS, Anne-Sylvie GAY, Jacques MANIGLEY, John MORIER, Deniz MUTLU, Daniel NIKLES, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, Michel TAUXE, Philippe TAUXE, Alain URECH.

Absents : Eric PELLAUD.

Le premier appel fait constater la présence de 31 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

Les scrutateurs et un scrutateur suppléant étant absents, c'est Monsieur Philippe TISSOT-DAGUETTE qui est désigné en remplacement.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Suite au départ de Madame Micheline JEANNINGROS, c'est Madame Corinne DELACRETAZ qui officie pour cette séance comme secrétaire ad intérim.

Monsieur le Président la remercie et la prie donc de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil et à l'appel de son nom, elle lève la main droite et répond "je le promets".

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 3 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Messieurs

Yvan LOUIS

Urban GASSER

Jeanne CHASSOT

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 8 nouveau-nés. Il s'agit de :

Tristan Selby MURGATROYD

Ermin SHALA

Tara RECORDON, fille de notre conseiller Philippe TAUXE

Holly RIKLEY

Seiji MATSUNO

Ellie BARROUD

Jules PARIS

Artemelio DOMI

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Monsieur le Président communique les résultats des votations du 24 novembre 2013 :

Le peuple a été appelé à se prononcer, par votations, sur 3 objets fédéraux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Initiative populaire du 21 mars 2011 « 1 : 12 – pour des salaires équitables »	Initiative populaire du 12 juillet 2011 « initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants »	Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA)
Electeurs inscrits	1252	1252	1252
Bulletins rentrés	676 (53,99 %)	676 (53,99 %)	676 (53,99 %)
Blancs	11	15	10
Nuls	2	2	2
Bulletins valables	663	659	664
Sans réponse	0	0	0
OUI	258 (38,91 %)	223 (33,84 %)	237 (35,69%)
NON	405 (61,09 %)	436 (66,16 %)	427 (64,31%)

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance du Conseil, Monsieur **Vincent MOTTIER** s'est rendu à plusieurs représentations.

- le 27 octobre, pour la commémoration de 1918 « Le Souvenir français » au cimetière des Larrets
- le 8 novembre, à la visite annuelle de la Commune par Monsieur le Préfet du District d'Aigle
- le 20 novembre, à la soirée d'information « foyer de l'Entraide – structure d'hébergement » à la Maison de Paroisse.

Monsieur **Vincent MOTTIER** a reçu le 29 octobre dernier un courriel de Monsieur Michel POULAIN, Délégué général-adjoint pour « Le Souvenir français » dont il donne lecture :

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale des Cultes et Ecoles,*

C'est avec une profonde reconnaissance que je vous remercie très sincèrement pour votre engagement envers notre Association.

Depuis de nombreuses années, vous nous accompagnez à chaque manifestation fin octobre, de différentes manières : présence régulière et en nombre, nettoyage 2 fois par an des Carrés militaires et également, ce qui n'est pas négligeable, avec l'apéritif offert à tous les participants.

Je peux vous dire que cela n'est pas la règle dans certaines Communes.

L'an prochain, ce sera le Centenaire du début de la Grande Guerre, et nous devrions organiser une cérémonie plus conséquente. Nous vous tiendrons bien entendu au courant à temps.

Vous renouvelant les remerciements sincères du Souvenir Français, recevez, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic et Madame la Municipale, mes salutations distinguées et amicales.

Délégué général-adjoint

Pour clore ce point "communications", Monsieur **Vincent MOTTIER** dresse un aperçu de l'avancement des travaux pour le nouveau Règlement du Conseil communal.

La commission ad hoc s'est réunie plusieurs fois et a fait suivre fin novembre la proposition de modification du règlement type au SECRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles). Ce dernier va maintenant étudier les propositions de la commission et donner son feu vert ou ses demandes de modifications. Le Règlement sera ensuite présenté à la Municipalité, qui soumettra un préavis dans le courant de l'année prochaine.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PREAVIS 6/2013 : ASSAINISSEMENT DES PISTES FORESTIÈRES ET SECURISATION DES HAUTS DE LEYSIN

Madame **Annelise NIKLES** (For Soc), Rapporteur de la Commission, donne lecture du rapport qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Vincent MOTTIER** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 330'000.00 pour financer les travaux d'assainissement des pistes forestières et sécurisation des Hauts de Leysin,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2015.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**6.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier LE PREAVIS 7/2013 :
ACHAT DE LA PARCELLE RF NO 4076 AU LIEU-DIT « CRETTEX-JAQUET »**

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc), Président de la Commission, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal tout en suggérant aussi d'étudier la possibilité de la revente des bâtiments et surfaces scolaires actuels afin de diminuer le coût final de la nouvelle école.

Monsieur **Vincent MOTTIER** a reçu un amendement du groupe « LPT » et il en donne lecture.

Achat de la parcelle RF no 4076

Leysin, le 10 décembre 2013

Au Président du Conseil communal de et à Leysin,

Monsieur Le Président,

Les Conseillers nommés ci-dessous désirent apporter un amendement au point 10 des conclusions du préavis no 07/2013, soit :

Ajouter un point no 6 afin d'étudier et trouver un autre terrain pour le dédier à une zone camping.

En espérant que les conseillers appuient cet amendement, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom des Conseillers :

- **Luc FESSELET**
- **Pascal BRUGGER**
- **Jean-Claude BONELLI**
- **Patrick DE SEPIBUS**
- **John MORIER**
- **Philippe TISSOT**

Monsieur Vincent **MOTTIER** ouvre la discussion.

Monsieur **Yvan ZBINDEN** (UDC) relève le 4^{ème} alinéa du point 6 du préavis et en donne lecture :

« Durant toute cette phase, Monsieur Gross continuera d'exploiter le camping jusqu'au 31 octobre 2014. Ce dernier sera responsable pour dénoncer tous les baux et prendre toutes les dispositions afin que le terrain soit libéré de toutes les infrastructures des campeurs ».

Il relève également le dernier alinéa du point 5 et en donne lecture :

« Ce dernier a émis d'emblée le vœu de morceler son bien-fonds afin d'en conserver une partie et aménager un bâtiment d'exploitation, pour lequel un permis de construire lui a été délivré le 21 septembre 2012 ».

Il se réfère à la mise à l'enquête publique pour « modification de l'implantation de l'enquête CAMAC no 133350 et agrandissement du chalet pour bloc sanitaire, local technique et logement du gardien » et demande ce que veut exploiter Monsieur GROSS partant du principe qu'à fin 2014, le terrain devra être libre.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), souligne la satisfaction du groupe LPT de voir le préavis finalisé et le futur collège implanté vers le centre des sports à Crettex-Jaquet. Il précise que cet amendement est apporté principalement parce que le groupe LPT est un parti qui prône le tourisme et comme il existe une grande incertitude en ce qui concerne la loi Weber, un camping reste tout de même une formule touristique avec lits chauds, ce qui est important pour une station. Il s'agit d'un public différent de celui qui fréquente les hôtels, mais qui existe et qui dépense. Dans l'éventualité où, Monsieur GROSS viendrait à continuer son activité ou qu'un éventuel exploitant se présenterait, il est important que la Commune soit en mesure de proposer un terrain déjà colloqué en zone de camping sans avoir à effectuer toutes les démarches administratives auprès des services cantonaux. De plus, trouver une parcelle constructible pour y affecter un camping est une mission quasi impossible au vu du prix de vente actuel des terrains.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic, précise que la réponse qu'il donne à Monsieur Yvan Zbinden n'a rien avoir avec l'amendement. Monsieur Gross a déposé une demande de permis de construire en septembre 2012 pour agrandir le bloc sanitaire, construire un logement pour le gardien et un local technique. Etant donné qu'il avait déjà engagé des frais de mise à l'enquête publique pour son projet, il ne veut pas perdre cette somme. Nous avons donc accepté que sur les 10'000 m2 du camping, 1'336 m2 lui soit attribués pour y implanter, non pas un bâtiment de service pour un camping, mais un immeuble locatif.

Au niveau de l'implantation des écoles, la Municipalité a déjà reçu un préavis positif de la part du service territorial, de la direction générale de l'enseignement obligatoire ainsi que du service de la Mobilité.

Quant à l'amendement, il y a 3 ans, la Municipalité avait déjà été interpellée par des résidents du camping concernant l'éventuel arrêt d'exploitation. Elle avait déjà cherché des solutions pour un terrain susceptible d'accueillir un camping, malheureusement sans succès. En quelque sorte, l'amendement ainsi que les préavis positifs pourront être utiles pour effectuer des démarches en vue de dézoner du terrain agricole. Je propose donc de soutenir l'amendement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Il relit le point 6 qui sera ajouté aux conclusions du préavis, soit :

- de demander à la Municipalité d'étudier et trouver un autre terrain pour le dédier à une zone camping.

Cet amendement est soumis au vote. Il est accepté à la majorité.

Dès lors, il propose de passer au vote du préavis et relit les conclusions amendées qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 1'637'800.-- pour financer l'achat de la parcelle RF no 4076 au lieu-dit « Crettex-Jaquet » d'une surface de 8'620 m²,
2. d'autoriser la Municipalité à signer l'acte de vente auprès d'un notaire,
3. d'autoriser la Municipalité de requérir le changement d'affectation de la zone camping en zone d'installations sportives et de constructions d'utilité publique,
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
5. de modifier le choix du site d'implantation des nouvelles infrastructures scolaires avalisé par le Conseil Communal dans sa séance du 1^{er} novembre 2012 et de les transférer sur la parcelle RF no 4076,
6. de demander à la Municipalité d'étudier et trouver un autre terrain pour le dédier à une zone camping.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PREAVIS 8/2013 : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE – PRESTATIONS D'ORGANISATEUR

- 1) D'appel d'offres soumis à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et aux traités internationaux sur les marchés publics
- 2) D'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc), Président de la Commission, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Vincent MOTTIER** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adapter la décision du préavis n° 08/2012 qui prévoyait d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 150'000.-- pour financer l'organisation d'un appel d'offres en procédure sélective à deux tours pour le développement des infrastructures scolaires de Leysin
7. de destiner le montant de fr. 150'000.-- accordé à la Municipalité, en date du 1^{er} novembre 2012, à la réalisation des prestations d'avant-projet avec assistance d'un bureau de conseils en gestion de projets, dans le but de déposer un crédit d'étude avec coûts et planification des délais.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

8.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 9/2013 : BUDGET 2014

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Vincent MOTTIER** ouvre la discussion.

Monsieur Bernard **GRANDJEAN** (For Soc), relève le poste 180.3185 de la page 31 dans les commentaires, qui fait ressortir dans les honoraires et frais d'expertise que fr. 60'000.-- figurant au budget 2014 sont dédiés à une étude relative au projet de mobilité « Cristal ». Il demande quelques explications sur ce projet

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic, propose de répondre à la question de la mobilité dans le point 11, communications de la Municipalité.

Monsieur **Jean-Blaise CLAPASSON** (UDC), souligne le poste 170.3673.9, subventions au Bike Park et demande si ce montant de fr. 55'000.-- est versé à une société ou à un privé et si, ces trois dernières années, il existe un retour sur les investissements.

Monsieur **Denis RIME**, Municipal, précise que lors de la précédente législature, la Municipalité avait déposé un préavis concernant la création d'un Bike Park. Une convention de gestion et de promotion de l'offre VTT a dès lors été signée avec TLML SA et ce montant lui est donc dédié pour l'entretien des pistes VTT.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2014 qui se présente comme suit :

➤ Produits	fr. 18'305'500.00
➤ Charges	<u>fr. 18'305'500.00</u>
➤ Résultat	fr. 00.00

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

9.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BATIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2013 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VOEUX ET OBSERVATIONS CONTENUS DANS CE RAPPORT

Tout le monde ayant reçu ce rapport, il n'y a pas lieu de le lire. Monsieur **Vincent MOTTIER** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le rapport au vote. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

10. NOMINATIONS

Aucune.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Nonagénaires

Madame **Marie José JULMI**, Municipale :

Pour l'année 2013, 4 personnes ont fêté leurs 90 ans.

J'ai donc pu apporter les vœux et les félicitations de la Municipalité à Mesdames et Monsieur

Yvonne BARROUD

Berthe GIOBELLINA

Heidi PARLIER

Marcel POGET

Sortie des Aînés

Madame **Marie José JULMI** :

- Le 25 septembre a eu lieu la traditionnelle sortie des Aînés. Pour cette course qui nous a amenés dans l'Emmental, il aura fallu trois autocars. Après avoir adressé 465 invitations, 130 participants ont répondu à l'appel.

Cimetière

Monsieur **Richard CALDERINI**, Municipal :

- Les travaux de désaffectation sont réalisés et les murs sont construits. En ce qui concerne le Columbarium et le Jardin du Souvenir, les travaux devaient être terminés pour le 15 novembre, malheureusement l'entreprise de Marbrerie a pris du retard et rien ne sera opérationnel avant la fin de l'année.

Planification de la construction du collège communal

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

- Je vous communique que suite à l'acceptation des deux préavis de ce soir, nous pouvons aller de l'avant avec la planification suivante :
 - démarches pour l'étude du PPA ou plan de quartier par GEA Vallotton qui seront validées par une enquête publique
 - devis pour l'étude de l'avant-projet par le bureau 2DLC début 2014
 - validation du crédit d'étude pour le conseil du mois d'avril 2014
 - demande de crédit de construction prévu en mai 2015
 - exécution des travaux dès juillet 2015 jusqu'à juillet 2016

Nous espérons pouvoir tenir ces délais, compte tenu du fait que les décisions des différents services de l'état ainsi que la mise à l'enquête publique peuvent prendre du temps.

Mobilité

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic

- Durant la précédente législature, un groupe de travail avait été créé avec les TPC SA, les remontées mécaniques ainsi que la Commune et nous avons mandaté une entreprise afin de préparer une étude sur la Mobilité. En sont ressorties plusieurs variantes, mais compte tenu de l'importance des investissements à consentir, le projet fut mis en veilleuse. Avec le concept Alpes Vaudoises 2020, un des 6 objectifs stratégiques met en point de mire la mobilité. Or, force est de constater que la mobilité à l'intérieur du village n'est pas satisfaisante particulièrement durant les périodes hivernales. C'est pour cette raison qu'actuellement, une étude est en cours sur un projet de mobilité nommé « Cristal », avec un montant de fr. 60'000.-- au budget. Cette réflexion a été développée en collaboration avec l'EPFL et nous pourrions devenir une commune pilote dans ce domaine. Nous ne sommes pas encore mesure de vous donner plus d'informations pour l'heure car nous attendons une présentation le 30 janvier, date à laquelle nous recevrons les créateurs de ce concept. Il est également prévu une information à l'attention de toute la population durant le 1^{er} trimestre 2014. Il nous semble important de trouver des solutions innovantes et prendre des décisions courageuses si nous voulons régler le problème du déplacement à l'intérieur de notre village.

12. INTERPELLATIONS

Aucune.

13. POSTULATS

Aucun.

14. MOTIONS

Aucune.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLESCinéma

Monsieur **Dejan DOLENAC** (ENT LEY) :

- Je vous rappelle la séance du mois d'octobre 2011 durant laquelle nous avons accepté le préavis 16/2011 « Adaptation au système numérique du Cinéma Le Regency ». Tous ceux et celles qui ont assisté à une projection de film, ont pu constater qu'effectivement les images sont magnifiques et le son extraordinaire. Je remercie Madame Françoise OEHNER qui réalise un travail fantastique pour faire vivre ce cinéma. Le programme prévu durant les périodes de Noël – Nouvel an est soutenu et nous aurons la chance de pouvoir visionner les derniers films du box office à Leysin. J'aimerais vous encourager à venir et à soutenir le cinéma pour lequel nous avons investi de l'argent et qui reste un lieu de rencontres et de communication important pour notre village.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Vincent MOTTIER** informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au jeudi 10 avril 2014.

Sur demande de Madame **Marie José Julmi**, Municipale, le Président du Conseil vous prie de réserver la soirée du jeudi 13 février 2014, date à laquelle, l'ATALC en collaboration avec la Commission Culturelle vous incitent à participer avec vos conjoints à la présentation de l'opéra de poche fribourgeois "Il Baccio di Verdi" dans le cadre de la magnifique salle « Belle Epoque » du Grand Hôtel. Cette représentation sera suivie d'un cocktail dinatoire, le tout au tarif spécial de fr. 50.-- par personne. Des informations détaillées ainsi qu'un coupon d'inscription vous seront adressés prochainement.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur **MOTTIER** passe la parole à Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

"Nous voilà à nouveau arrivés au dernier Conseil communal de l'année et je tiens à remercier chaleureusement tout le personnel communal pour son engagement.

Je vous annonce les mutations que nous avons connues en 2013 par rapport à notre personnel communal.

Nous avons enregistré les départs de

- *Madame Micheline JEANNINGROS, secrétaire durant quelques mois*
- *Messieurs Charly EUGLER, employé au Centre sportif et Daniel GREMAUD, ouvrier auxiliaire au service des travaux, qui tous deux ont fait valoir leur droit à la retraite*
- *notre regrettée Nicole MANIGLEY, secrétaire au greffe municipal*

En ce qui concerne les arrivées, nous avons engagé

- *Madame Stéphanie DIAS, secrétaire au contrôle des habitants en remplacement de Madame Corinne Delacrétaz, mutée au greffe*

Sachez aussi que nous continuons d'attacher beaucoup d'importance à la formation. Ont notamment suivi des cours :

- *Monsieur Alexandre DURGNAT qui a passé avec succès l'examen pour le brevet fédéral de fontainier. Je le félicite et tiens à vous dire que cet examen n'est pas facile et je pense qu'il mérite nos applaudissements*
- *Messieurs Pierre Henri CHESAUX et Pierre-André DURGNAT sur la chloration de l'eau potable*
- *Monsieur Jonathan CHESAUX sur la signalisation de chantier*
- *Messieurs Pedro DA SILVA et Vincent PORTA sur la soudure de conduites en plastiques*
- *Monsieur Christian FRANCO sur la poursuite, dettes et faillite*
- *Madame Stéphanie DIAS et Monsieur Malik BELKACEM sur les ordonnances pénales et sentences municipales*
- *Messieurs Malik BELKACEM, Jonathan CHESAUX et Christophe FLIPO sur la sécurité au travail*
- *Mesdames Véronique VAUDROZ et Stéphanie DIAS pour le contrôle des habitants*

J'aimerais aussi remercier sincèrement mes collègues de la Municipalité ainsi que vous tous, membres du Conseil communal pour votre engagement et votre travail. N'hésitez pas à nous faire part de vos desideratas, de vos idées ou de vos réflexions. Ce n'est pas une interpellation ou une motion qui nous fera peur, au contraire cela nous permettra de réagir et corriger les chemins empruntés qui ne seraient pas tout à fait corrects. Nous essayons toujours d'exécuter le travail au plus près de notre conscience et nous avons toujours du plaisir à le réaliser.

Je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, proches et amis, de belles fêtes de fin d'année et que la santé vous garde car c'est cela le plus important".

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 32 personnes.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à tous une bonne soirée et vous invite à partager la traditionnelle verrée de fin d'année du Conseil.

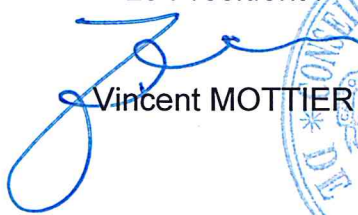
Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h20 tout en souhaitant d'ores et déjà à vous tous ainsi qu'à votre famille une magnifique période de Noël et tous ses vœux de santé, de bonheur et réussite pour 2014.

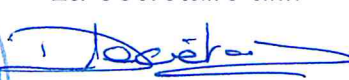
Leysin, le 12 décembre 2013

Pour le Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire a.i.:

 Vincent MOTTIER

 Corinne DELACRETAZ

